



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le lundi ²⁵ février, à seize heures et cinquante et une minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-à-L'eau, convoqués le 18 février 2019, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, maire de la Commune de Morne-à-L'eau.

Etaient présents (19): Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Madame Sandra MANETTE, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur José ADELAIDE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BANCHE-MARIE,

Etaient Excusés (04): Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Victoire JASMIN, Madame Florence DUPORT, Monsieur Léonard JERUL.

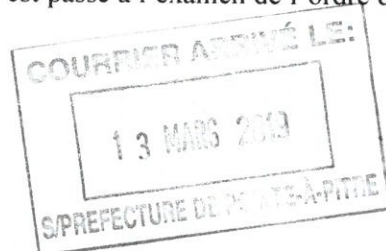
Etaient représentés (01) : Monsieur Edmond MARCEL.

Etaient absents (08): Monsieur Patrice RESDEDANT, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Joubert LUCE, Monsieur Jean DARTRON.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°01-06-2019
Avis sur le plan d'actions intégré sur la mobilité durable
(réseau CityMobilNet).

Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Agenda 21 local France, la ville de Morne-à-l'Eau a pour ambition de réduire sa dépendance aux énergies fossiles et ses impacts en repensant les modes de déplacement et de transport sur son territoire (Ambition F – action cadre n°F2). Ainsi, de février 2016 à mai 2018, la ville de Morne-à-l'Eau s'est engagée dans le réseau CityMobilNet, l'un des 20 réseaux de planification retenus par le Secrétariat du programme européen URBACT à l'issue de l'appel à projet lancé en juin 2015.

Le programme URBACT vise à favoriser les coopérations territoriales entre les villes européennes qui ont des défis communs à relever en matière de développement urbain intégré (Environnement, Economie, Inclusion, Gouvernance).

Le fonctionnement de ces réseaux repose sur l'apprentissage par l'échange au travers de séminaires transnationaux.

Dans le cadre du réseau CityMobilNet, l'objectif des membres a été d'élaborer un plan d'actions intégré voire pour quelques un d'entre eux un schéma de mobilité urbaine durable (SUMP®).

**Le plan d'action intégré sur la mobilité urbaine durable de l'écoquartier « Cœur de Grippon » :
Orientation**

L'orientation prioritaire donnée au plan repose sur le renforcement des modes actifs dans un premier temps au sein de l'EcoQuartier Cœur de Grippon, et de solutions de stationnement pertinentes dans cette aire. Ce choix se fonde sur une pré identification d'actions rapidement réalisables, les attentes fortes des membres du groupe d'action local URBACT en matière d'amélioration des trottoirs, du confort urbain, de sécurisation et de renforcement de l'usage du vélo, la conception en cours du plan de déplacement urbain par la communauté d'agglomération compétente, la nécessité que ces études complémentaires ou définition soient menées : plan de circulation, voies de contournement ou délestage du bourg.

Vision – Objectif général
Aménager l'espace public favorable à la diminution de la place de la voiture au profit des piétons, des cyclistes, des personnes à mobilités réduites, des personnes porteuses d'un handicap dans l'EcoQuartier Cœur de Grippon
Objectifs spécifiques et actions intégrées
<ul style="list-style-type: none">• Objectif spécifique 1 : Aménager les trottoirs – Des trottoirs pour Tous !<ul style="list-style-type: none">○ Action 1-1 - Mettre à niveau les trottoirs○ Action 1-2 - Réintroduire la nature en ville par la plantation d'arbres pour améliorer le confort thermique dans l'espace urbain• Objectif spécifique 2 : Renforcer l'usage du vélo<ul style="list-style-type: none">○ Action 2-1 - Développer des pistes cyclables et parcs de stationnement pour vélos• Objectif spécifique 3 : Améliorer le cadre de vie de la population pour favoriser les déambulations douces<ul style="list-style-type: none">○ Action 3-1 - Rénover l'éclairage public et mettre en lumière les bâtiments et édifices remarquables

- Action 3-2 - Valoriser les espaces piétons informels en utilisant l'art comme une invitation à la déambulation piétonne
- Objectif spécifique 4 : Faciliter l'accès à la ville comme levier d'attractivité
 - Action 4-1 - Assigner une adresse normalisée à chaque bâti
 - Action 4-2 - Créer des places de parking – spot de biodiversité
 - Action 4-3 - Réaliser un plan de circulation
- Objectif spécifique 5 : Développer une flotte captive décarbonnée
 - Action 5- 1 - Acquérir 3 véhicules électriques et 5 vélos à assistance électrique
 - Action 5- 2 - Favoriser l'émergence d'un service de mobilité durable à la demande
 - Action 5 – 3 Développer des sites de production d'énergie renouvelable
- Objectif spécifique 6 : Accompagner le changement de comportement
 - Action 6-1 : Mettre en place des actions de sensibilisation et de communication
 - Action 6- 2 : Renforcer la signalétique sur les voies de substitution
- Objectif spécifique 7 : Diminuer le flux de véhicules routier dans l'EcoQuartier (congestion routière)
 - Action 7-1 : Lancer les études de contournement du bourg

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu la délibération n°04-02-2015 portant approbation de l'Agenda 21 local de Morne-à-l'eau « Morne-à-l'eau ma ville, Notre avenir »,

Vu la délibération n°09-04-2016 portant approbation de la participation de la ville de Morne-à-l'eau au réseau URBACT City Mobil Net,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le plan d'actions intégré sur la mobilité durable de l'EcoQuartier « Cœur de Grippon » ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des procédures administratives, techniques et financières et à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'actions intégré ;

Article 3 : le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal



Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 26 février 2019,

Le Maire,

Philipson FRANCEFORT



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 13 mars 2019.....

Formalités de publicité

Effectuées le 14/03/2019..

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

